



Arrêté municipal

N°2017 – 133

Références : Rillieux-la-Pape, le 4 décembre 2017

AV/JS/CJL/AD/SM
PAT.2017-236

Le Maire de Rillieux-la-Pape,

Patrimoine Communal **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R123-27 et R123-52 ;

Affaire suivie par
Sylvain MORNICO
04.26.22.54.97

Vu les règlements de sécurité annexés audit Code ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Objet :
Arrêté fermeture
ERP

Vu les travaux d'envergure qui débiteront en 2018 et auront pour finalité le reclassement de l'établissement à l'issue d'une commission de sécurité de réception ;

Considérant que les travaux ne permettent pas d'accueillir du public en sécurité dans l'établissement ;

2017_AM_103

ARRETE :

Article 1 : L'établissement « centre culturel Espace Baudelaire », situé 83 avenue de l'Europe (ERP N°E28600011) classé L2, est fermé au public.

Article 2 : L'établissement est fermé jusqu'au prochain arrêté d'autorisation d'ouverture qui fera suite à la réception des travaux projetés et après validation de la sous commission départementale de sécurité.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Commandant du Commissariat de Police Nationale de Rillieux-la-Pape sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également transmise à :

- Monsieur le Préfet – service interministériel de défense et de la protection civile,
- Monsieur le Directeur Départemental et de la Métropole des services d'incendie et de secours.



Alexandre VINCENTET
Maire de Rillieux-la-Pape
Conseiller de la Métropole

HÔTEL DE VILLE - 165, rue Ampère - 69 140 Rillieux-la-Pape - Tél. 04 37 85 00 00